

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 7 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaient présents :

Mr et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD – Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Jean-Michel MONNEAU – Christelle TALON – Dominique MALLAISÉ

Etaient excusés :

Chantal RATEAU qui donne pouvoir à Christophe BLANCHARD
Sylvain MIRANDE qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND
Thomas POINT qui donne pouvoir à Véronique GOBERT
Patrick PASTUREAU qui donne pouvoir à Christelle TALON
Sébastien SOULARD qui donne pouvoir à Nicole COTILLON.

Secrétaire de séance : Florence COLLARD

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 3 Mai 2021

Le compte rendu du conseil du 3 mai 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu des commissions et COPIL

Commission Communication

Le 2ème bulletin a été distribué à tous les habitants. La commission épaulera Térésa pour l'émergence d'une page Facebook « Epicerie ». Une réflexion sera conduite sur tous les panneaux d'affichage ou d'information existants dans le bourg. Dans ce cadre, il faudra réfléchir à la communication qu'il est possible d'envisager à proximité de la départementale sur l'existence de l'épicerie.

Arrivée de Lucie LANDUYT à 21 h

Commission Vivre Ensemble et COPIL

Un temps de rencontre festif pour le 11 juillet se prépare avec les associations : randonnée pédestre avec animation musicale. Ce point sera discuté lors de la réunion avec les associations qui se tiendra le 8 juin – 19 h pour l'élaboration du calendrier « Fêtes et Cérémonies » pour la période 1^{er} juillet 2021 – 30 juin 2022.

La réunion avec les associations pour établir le calendrier des fêtes et cérémonies se tiendra le 8 juin 2021 – Salle du conseil – à 19 h.

Dominique MALLAISE et Nicole COTILLON ont reçu une candidate pour envisager un mi-temps à l'épicerie en appui du temps complet actuel assuré par Térésa AUGEREAU.

Nicole COTILLON et Dominique MALLAISE ont rencontré M. BLEVIN Emmanuel du bureau de tabac Le Narval Café de Bressuire pour qu'il soit notre partenaire pour la revente de tabac. Bressuire

est à 10 km de St Aubin du Plain, et correspond à notre bassin de vie. De plus, notre responsable magasin est domicilié à Bressuire ce qui faciliterait la récupération du tabac pour la revente. Le conseil donne son accord pour établir une convention pour fixer les modalités pour cette revente.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

La commission Communication est sollicitée pour étudier un panneau d'informations à installer en dessous du panneau « Lotissements » dans la zone économique de Bois Roux. Elle accompagne également l'émergence d'une page Facebook pour l'épicerie afin de communiquer de manière réactive sur les événements de l'épicerie.

Une rencontre entre les habitants souhaitant s'impliquer dans le projet de l'épicerie, les membres du COPIL, et l'organisme Territoire et Conseils se tiendra le 30 juin en soirée (horaire à définir). Il est souhaité que chaque membre du conseil soit accompagné d'un habitant.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Commission Enfance – Jeunesse

Appel d'offre pour la restauration scolaire : 3 prestataires ont répondu (ESAT de Bressuire – Elior de Bressuire – JM Restauration de Cerizay). Au regard des critères prévus dans le cahier des charges, il est proposé de retenir JM Restauration (Repas servis en liaison chaude au prix de 2,84 € HT). Un engagement est pris pour une durée d'un an. Le prix des repas facturé aux familles sera inchangé pour l'année scolaire 21-22.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Dispositif Argent de Poche : 13 jeunes ont reçu l'information pour adhérer au dispositif, 8 ont déposé leur dossier d'inscription. Ils pourront commencer dès le 1^{er} juillet. Le recensement des tâches se fera en concertation avec les agents communaux. Pendant les congés payés des agents, l'encadrement des jeunes devra être organisé si nous proposons cette période aux jeunes inscrits. L'ensemble de ces points sera suivi par les présidents Patrimoine Bâti et Enfance-Jeunesse.

Recrutement pour le poste Périscolaire – Cantine : 8 candidates ont déposé leurs lettres et CV. 3 ont été reçues. 2 personnes correspondent partiellement au profil recherché (compétences et diplômes). Il est proposé de retenir la candidate domiciliée à St Aubin du Plain avec obligation de formation pour l'obtention du BAFD. Une demande de dérogation sera faite auprès de la DDCSPP le temps de l'obtention de ce diplôme.

Cantine : l'organisation depuis le départ en retraite d'un agent amplifiée par le protocole sanitaire n'est plus adaptée. La recherche d'un 3^{ème} agent pour le créneau 12 h – 13 h 45 n'a pas abouti faute de réponse positive par les personnes sollicitées. La présidente doit rediscuter de ce point avec les 2 agents en poste pour faciliter la fin de l'année scolaire. Une réorganisation pour la prochaine rentrée sera à prévoir.

Logo et nom du périscolaire : les enfants du périscolaire, dans le cadre d'un projet mené par la responsable, ont créé un logo auquel est associé un nom pour ce lieu d'accueil : P'tits Rires. Le logo et le nom seront utilisés pour identifier ce site (documents – site internet – site d'inscription en ligne).

Créneau d'accueil 16 h – 16 h 30 : Ce créneau est encadré par 2 ou 3 agents selon le nombre d'enfants inscrits, et il était gratuit pour les familles dans le cadre des TAPS (temps d'accueil péri-

scolaire). Les TAPS se sont arrêtés depuis 3 ans et ce temps d'accueil est resté ouvert gratuitement pour toutes les familles. Il est proposé se facturer ce temps au même tarif que le périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2021 sauf pour les enfants contraints d'attendre le passage du car scolaire.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Commission Patrimoine bâti

Agrandissement de la Maison d'assistantes maternelles : au regard des augmentations constatées dans le chiffrage des travaux envisagés, le conseil souhaite que la commission rencontre Mme CHESSE du Cabinet R & C avant de prendre une décision.

Presbytère : les locataires ont fait part de plusieurs demandes de travaux. Mme le Maire et le 1^{er} Adjoint les ont rencontrés pour discuter de ces points. Les travaux cités sont de différentes natures (rénovation intérieure – toiture – crépi – isolation – réfection de la cour). Lors de cette rencontre, plusieurs hypothèses ont été abordées :

- . Vente du bâtiment aux locataires
- . Achat des matériaux par la mairie pour la rénovation intérieure pour que travaux soient faits par les locataires
- . Remise en état pièce par pièce mais la cohabitation des travaux avec les locataires semble impossible.

Le conseil se laisse un temps de réflexion avant toute décision. Ce point sera repris au conseil municipal de juillet.

Ancien bâtiment Bar-Restaurant : Mme ARCHER a refusé pour la 2^{ème} fois la proposition de prix du conseil municipal. Dans le respect de la procédure engagée, le juge de l'expropriation a été saisi. Nous allons devoir attendre sa réponse (procédure qui risque d'être longue).

Commission Voirie - Environnement

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Plus de 900 requêtes ont été déposées dans le cadre de l'enquête publique. Pour discuter des requêtes concernant chaque commune, la directrice du service Urbanisme de l'Agglo2B rencontre chaque maire. Mme le Maire a proposé que les habitants qui avaient déposé une requête conservent le zonage de leur parcelle tel qu'il était avant le PLUI.

Convention de partage Travaux Rue de la Croix Bernier : Quelques travaux vont être partagés entre les différents opérateurs. Une convention pour préciser les types de travaux concernés, leurs montants, et la répartition a été rédigée.

Les travaux et les montants des dépenses sont les suivants :

Prestation	Entreprise	Montant HT
Analyse des enrobés	LRM	923.90€
Détection et géoréférencement des réseaux sensibles	ADRE	2 560.00 €
Coordinateur SPS	ACI	3 948.00 €
TOTAL		7 431,90 €

La répartition des dépenses est la suivante :

Collectivité	Montant HT
Commune	1857.99 €
CA2B	1857.97 €

GEREDIS	1857.97 €
SVL	1857.97 €
TOTAL	7431,90 €

Mme le Maire propose la signature de cette convention.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Eclairage Public : Dans le cadre des travaux en cours, la commission propose d'installer un candélabre supplémentaire à la sortie du bourg Route de Voultegon, et un autre Chemin de Villeneuve (juste après le rond-point du calvaire).

La société CETP qui assure la maintenance de l'éclairage public propose les devis suivants :

1^{er} devis Rue de la Chamarée / Chemin de Villeneuve : 14 349,78 HT

2^{ème} devis Rue du Logis / Rue du Fonteny / Route de Voultegon : 14 039,76 HT

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Pour nous aider dans le financement de ces travaux, Mme le Maire propose de déposer deux dossiers de demande de subvention auprès du SIEDS. Chacun de ces dossiers reprendra les montants des devis validés.

1^{er} dossier pour un montant de travaux : 14 349,78 HT

2^{ème} dossier pour un montant de travaux : 14 039,76 HT

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Dépôt vert : compte tenu de la réglementation de plus en plus strict en matière de déchets vert et en matière de pollution, le maintien de ce dépôt suscite des interrogations. Il va rester ouvert jusqu'à l'automne, puis sera fermé définitivement pour les habitants. Chacun devra se rendre dans les déchetteries (Boesse – Bressuire....) pour y déposer ses déchets verts.

Réorganisation du service technique : compte tenu du départ en retraite d'un agent technique, il est proposé que les tailles de haies et de massifs soient assurés par un prestataire extérieur.

3 Devis ont été demandés en concertation avec le service technique :

- 27 avril 2021 - ESAT Ateliers Bressuirais – BRESSUIRE – 8 640,00 € TTTC
- 29 avril 2021 – Frédéric DIEUMEGARD – ST AUBIN DU PLAIN – 1 600,00 € Net
- 06 mai 2021 - SARL BARON Paysages du Bocage – NUEIL LES AUBIERS – 12 492,00 € TTC

La commission propose de retenir la proposition de M. DIEUMEGARD. Un contrat à durée déterminée sera établi au moment de la réalisation des travaux concernés.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Le recrutement d'un nouvel agent technique polyvalent se fera en contrat à durée déterminée pour une durée initiale d'un an avec une base horaire contractuelle hebdomadaire de 14 h (début du contrat au 1^{er} septembre 2021). Ce recrutement pourrait se faire en lien avec la commune d'Argentonnay pour avoir un temps complet, et rendre le recrutement plus attractif.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Route de Pouilly : les racines des arbres ont déformé la route. Il est demandé que ce tronçon de route soit modifié. Un chiffrage sera fait auprès des entrepreneurs.

Les containers Déchets seront déplacés Rue des Jardins le temps des travaux de la Rue de la Croix Bernier.

III - Décision modificative pour intégration des résultats 2020 du CCAS

Le CCAS étant fermé depuis le 31 décembre 2020, il faut Intégration des résultats du CCAS dans le budget Commune. Mme le Maire propose la décision modificative suivante.

investissement					
Dépenses			Recettes		
compte	opé	montant	compte	opé	montant
D001		-76,00 €	1068		-50,00 €
			1641		-26,00 €
		-76,00 €			-76,00 €

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

IV - Durée d'amortissement des matériels de l'épicerie

La commune a racheté un ensemble de matériels à Jean-Claude et Bernadette ROBINET pour maintenir l'équipement nécessaire au fonctionnement de l'épicerie. Ce sont des matériels d'occasion.

Mme le Maire propose que ces biens soient amortis sur 1 an.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour cette durée d'amortissement.

V - Signature de diverses conventions

La commune assure la gestion du périscolaire dans le cadre d'une délégation de gestion signée avec l'Agglo2B. La convention fixant les modalités de gestion expire le 31 juillet 2021. L'Agglo2B propose une prolongation de cette convention jusqu'au 31 décembre 2021 pour que la nouvelle convention soit en adéquation avec les axes prioritaires définis dans la Convention Territoriale Globale qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2022. Mme le Maire demande l'autorisation pour la signature de l'avenant à cette convention.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

A partir de la prochaine rentrée scolaire, la gestion des inscriptions, des heures d'arrivée et de départ au périscolaire et à la cantine, ainsi que la facturation en découlant, se feront à partir du logiciel ABELLIUM mutualisé avec les services Agglo2B. Une convention doit être établie et signée pour arrêter les modalités d'utilisation.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Le service Transport de l'Agglo2b a souhaité mettre par écrit les engagements et les responsabilités de chacun dans le cadre du transport scolaire : parents – école – collectivité – Agglo (Convention relative à l'organisation des transports scolaires - Avenant n°1). Mme le Maire demande l'autorisation pour la signature de cette convention.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

VI - Fermeture de la régie Cantine – Périscolaire

La commune n'encaisse plus d'espèces et de chèques depuis le 1^{er} janvier 2021. Chaque famille paie directement auprès de la Trésorerie de Bressuire. Il faut donc fermer cette régie.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

VII - Pacte de gouvernance de l'Agglo 2B

Le conseil communautaire a décidé de procéder à l'élaboration d'un pacte avec pour ambition :

- de définir les objectifs communs partagés en cohérence avec le projet de territoire,
- de garantir une meilleure coordination entre les communes et la communauté,
- de mettre en place un système de gouvernance permettant participation et coopération,
- de fixer les orientations en matière de mutualisation des services,
- d'organiser un retour d'information pertinent vers les communes de l'action intercommunale, et vers le citoyen

Le pacte de gouvernance fixe pour le mandat un mode de gouvernance permettant :

- de garantir une prise de décision partagée et la mise en œuvre efficace des politiques communautaires,
- de consacrer la place des Maires et des communes dans le processus décisionnel,
- de construire un lien de solidarité entre les communes et l'intercommunalité.

Par là même, la communauté d'agglomération et les communes marquent leur attachement aux valeurs communes suivantes :

- Le consensus et la concertation dans le processus décisionnel,
- La recherche d'un équilibre territorial entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- Les relations de solidarité, développées au travers du pacte financier et fiscal et les orientations du schéma de mutualisation,
- Une coopération intercommunale qui assure l'équité et la solidarité entre les communes,
- La transparence et la représentativité.

En ce sens, il est un outil au service du projet de territoire, comme le sont le pacte financier et fiscal définissant les règles de solidarité financière, ou le schéma de mutualisation définissant la mise en œuvre des moyens.

Le projet de pacte s'organise autour de trois axes :

I. Préambule :

- Présentation des chiffres clés du territoire
- Présentation des compétences de l'agglo.

- Affirmation d'objectifs et de valeurs communes et d'un mode de gouvernance permettant participation et coopération

II. les instances :

- Le conseil : composition et compétences.
- Le Président, les VP et leurs délégations.
- Le bureau communautaire : composition et compétences.
- La conférence des maires, nouvel organe de débat des sujets communautaires.
- Les commissions thématiques

III. La gouvernance :

- Le processus décisionnel
- Les Modalités d'échange d'informations avec les communes
- La mutualisation et refonte du schéma de mutualisation.
- Le principe de solidarité

Après discussion autour de ce pacte de gouvernance, Mme le Maire procède au vote.

Avis favorable : 13

Avis réservé : 2

Avis défavorable : 0

VIII - Questions diverses

. 15 juin 2021 – 28 h : P. BREMOND – C. PAULIC (et leurs suppléants) seront présents à la salle socio pour présenter leur programme électoral dans le cadre des élections départementales.

. Achat de 4 drapeaux auprès la Société DOUBLET – Avelin (59) pour remplacer les drapeaux qui servent au pavoisement des édifices communaux : 168 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

. Dominique MALLAISE a acheté du petit matériel pour l'organisation d'une réunion publique (post-il – feutres) pour un montant de 10,95€. Mme le Maire souhaite lui rembourser cette somme.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

. Une commission Finances se tiendra prochainement pour traiter les subventions aux associations – l'appel d'offre Copieurs – l'appel d'offre Reprise de concession au cimetière – l'appel d'offre Emprunts.

. Pour remercier Jean-Louis BARRAULT-RAMBAULT à son départ, la commune lui a offert un lilas des indes. Pour le départ d'Eric BLANCHARD, c'est un abonnement d'un à la revue GEO qui lui a été offert.